



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2018-18-41 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone H1004 à même une partie des zones H1054 et H1056.

Cette modification est illustrée sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 11 février 2019

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marie Eve Guimond

Gilles Lehouillier, maire

Marie Eve Guimond, assistante-greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 MARS 2019

PLAN DE ZONAGE APRÈS MODIFICATION

